

Vie Communale



C A J: 45 enfants de 4 à 14 ans ont participé à cette première session de l'année, dont le thème était « Le Cirque » .Basé sur l'émission de télévision « La France a un incroyable talent », les enfants ont préparé des déguisements, des objets, des numéros de cirque, des tours de magie, des acrobaties, qu'ils ont présenté en fin de centre avec les animateurs. Vendredi, pour terminer la semaine, les jeunes colons ont fait une sortie à Clownland Arques pour les plus petits et à Scénéo Saint-Omer pour les grands. H.MARCISZAK

Le CAJ vous donne rendez-vous à la prochaine session qui aura lieu durant les vacances de Pâques du 23 au 27 avril





BAL FOLK: 82 personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente le dimanche 11 mars pour le bal folk. Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous;. Un après-midi très réussi... Merci "VAGUE FOLK"

D. MOREL

Vendredi 16 mars c'était le « **Carnaval Enfantin** » - APE-

Mairie de Nieurlet 03.21.88.33.92 – Courriel : <u>nieurlet.mairie@orange.fr</u>

Site http://www.nieurletmairieinfo.sitew.fr IPNS (ne pas jeter sur la voie publique) - 03/2018

Villages et Marais Propres :

Comme chaque année, l'opération « Village et Marais propre » a mobilisé du monde malgré le froid (538 participants dont 10 Nieurlétois).

Dimanche 18 mars au matin, c'était mobilisation générale. Sur l'ensemble du marais, on estime , à plus de 5 tonnes, ramassées par les participants et récupérées par ASTRADEC.

Malheureusement, l'on retrouve beaucoup trop de canettes et autres déchets liés aux incivilités.



C'est à Nieurlet, en compagnie de Bertrand Petit et Sophie Warot-Lemaire, que tous étaient invités à partager un moment convivial en fin de matinée.

Conseil Municipal du 13 février 2018

Compte-rendu intégral affiché en Mairie ou consultable sur le site www.nieurletmairieinfo.sitew.fr

Contribution « DECI »

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire)

Fixation des tarifs de location du restaurant scolaire en 2019

Subvention au CAI

Compteur communiquant

En date du 13 février, le Conseil Municipal a fixé les nouveaux tarifs qui seront appliqués pour la location de la salle du restaurant scolaire dès 2019

- Réunion de courte durée : Réception des familles lors d'un décès : 40 €
- Location de la salle avec un nombre maximum de 150 personnes : 250 €
- ⇒ La participation aux frais de chauffage, en période hivernale est fixée à 30 €
 Chaque foyer Nieurlétois pourra bénéficier d'un tarif préférentiel, une fois par an, soit 200 €.
 Ces nouveaux tarifs seront applicables pour les locations à compter du 1er janvier 2019

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée à chaque locataire ainsi qu'un chèque de caution de 350 €.

Conseil Municipal du 26 mars 2018

Compte-rendu intégral affiché en Mairie ou consultable sur le site <u>www.nieurletmairieinfo.sitew.fr</u>

Approbation du Précédent conseil

Compte de gestion 2017— Compte administratif 2017—Affectation du résultat 2017

Taux des 3 taxes

Budget primitif 2018

Achat groupé d'énergie — SCIECF — Cotisation communale au SIECF

Modifications statutaires du SIDEN-SIAN

Paratonnerre (convention d'entretien)

CGD 59 — Convention déneigement

Les 3 taxes : Lors de ce conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, il a été décidé, pour la 6ème année consécutive, de ne pas augmenter les taux de la part communale :

- La Taxe d'habitation: 12.65 %

- La Taxe foncière sur le bâti : 16.06 %

- La Taxe foncière sur le non bâti : 45.05 %

Rappel : ne pas augmenter le taux d'imposition de la part communale de l'impôt, ne signifie pas que vos impôts n'augmenteront pas. Le montant de l'impôt dépend également de la base d'imposition, qui est majorée chaque année, à l'aide d'un coefficient forfaitaire, tant pour les propriétés bâties que non bâties.

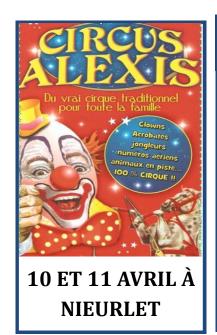
Travaux effectués au cours du 1er trimestre :

- Réfection de la toiture du restaurant scolaire.
- Pose d'un **radar pédagogique** rue de la Mairie.
- Dispositif de vidéo surveillance à l'école, suite au non renouvellement du contrat aidé, de l'assistante administrative, des travaux ont été effectués à l'école. Afin de permettre à la Directrice d'ouvrir la grille d'entrée, de sa classe, à l'aide d'un dispositif de vidéo surveillance.
- Installation d'un **toilette, adapté aux personnes en situation d'handicap**, à l'école et au restaurant scolaire.
- Terrain de football, il devrait être à nouveau praticable fin avril, sauf intempéries et donc être prêt pour le prochain match de championnat.



Les évènements de ce ces derniers jours, nous l'ont malheureusement rappelé, nous sommes en plan Vigipirate. Ce plan, entre autre, **interdit de stationner devant l'école**, merci de bien vouloir respecter le marquage au sol et donc le code de la route.

http://www.sgdsn.gouv.fr/planvigipirate/



A vos Agendas

Lundi 2 avril Chasse aux œufs
Samedi 7 avril Initiation à la danse Flamande
Dimanche 15 avril Parcours du Cœur
Mardi 8 mai Commémoration
Mardi 15 mai Thé Dansant avec Cédric DEPRET/CAD
Vendredi 25 mai Fête des Voisins Commission des Fêtes
Samedi 26 mai Sortie Parc de Jeux/APE

EN RAISON D'UN ARRET DE TRAVAIL : changement d'horaires

MAIRIE

Lundi de 13h30 à 18h

Mardi de 8h30 à 12h

Jeudi de 13h30 à 18h

Vendredi de 8h30 à 12h

Des permanences sont assurées :

lundi et jeudi de 16h à 18h par le Maire

(ou sur rendez-vous)

samedi de 9h à 10h par le 1er adjoint

MEDIATHEQUE

Les Permanences sont assurées depuis quelques temps par Danièle et Michèle bénévolement.

Merci à elles!

LA MEDIATHEQUE EST DONC OUVERTE

Les vendredis de 15h45 à 18h -

Les mercredis de 15h à 17 h (au lieu de 19 h)

Tél 03.21.88.02.63

mediathequenieurlet.biblixnet.com

Rémi DEVOS a créé son Entreprise

de pose de menuiseries et entretien espaces verts en octobre 2017 P 06 50 47 80 67

Courriel : dvs.remi@gmail.com **Devis Gratuits**

facebook.com/DVS-Menuiseries-



Comité de Rédaction : La Commission Information & Culture nieurletinfo@amail.com